

Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

Système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques : perturbation du service eMadrid

1. Le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) tient à informer le public que, le 16 juillet 2026, eMadrid et d'autres outils en ligne du système de Madrid ont été temporairement indisponibles en raison d'un incident technique mondial ayant perturbé les services en ligne à l'échelle internationale.
2. Les utilisateurs du système de Madrid qui, en raison de cette perturbation, n'ont pas respecté un délai expirant le 16 juillet 2026 pour l'accomplissement d'un acte devant du Bureau international de l'OMPI peuvent demander à être excusés de ce manquement conformément à la règle 5 du règlement d'exécution du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. Le Bureau international de l'OMPI renoncera à l'exigence de preuve applicable à ces demandes.

Le 17 juillet 2026